



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 4 avril 2016, les règlements suivants ont été adoptés :

- **RÈGLEMENT 2016-277 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT**
- **RÈGLEMENT 2016-278 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS TOUS LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS AMÉNAGÉS, PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

Ce règlement entre en vigueur le 6 avril 2016.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 6 avril 2016

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 avril 2016** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 avril 2016**

.....